Une image contenant texte

Description générée automatiquement

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Chapelle-aux-Filtzméens, le 5 février 2025

**Réunion publique**

**Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi)**

*Le PLUi définit les principes d’évolution du territoire à l’horizon 2035 et harmonise les règles d’urbanisme à l’échelle des 25 communes.* *Entré en vigueur en décembre 2024, il s’applique aux demandes d’urbanisme des habitants. Pour informer sur les objectifs du PLUi et les principales règles qui le composent, une réunion publique est organisée le 26 février prochain.*

Mettre en valeur les objectifs structurants du PLUi

Par ce projet transversal, les élus du territoire ont défini une stratégie commune d’aménagement du territoire adaptée aux enjeux locaux, aux besoins des habitants actuels et futurs, et aux défis d’adaptation climatique.

Cette réunion publique sera l’occasion de présenter à la population les ambitions collectives du projet, notamment autour de :

* Un développement équilibré du territoire à travers une structuration autour de 3 pôles de centralité (Combourg, Mesnil Roc’h, Tinténiac) des bourgs de proximité, d’hyper proximité et des communes rurales et historiques. Dans le but d’accueillir 5 500 habitants supplémentaires avec une offre de logement suffisante (+ 230 logements par an) d’ici 2035.
* Un développement écologique du territoire avec la préservation des paysages, de la ressource en eau ou encore l’encouragement de la performance énergétique du bâti.
* Une image contenant cercle, art

  Description générée automatiquementUn dynamisme économique du territoire conforté avec le développement ou l’agrandissement des zones d’activités et l’intensification de l’animation en centre bourgs.

Présenter les mesures phares du PLUi

De ces ambitions découlent des règles applicables à l’ensemble des constructions du territoire de façon harmonisée.

Cela concerne par exemple la constructibilité des parcelles, le changement de destination des bâtiments agricoles pour les transformer en logement, obligation d’installer des récupérateurs d’eau sur les nouvelles construction ou encore l’implantation de commerces ou d’activités économiques.

Ces éléments détaillés dans le document seront en partie présentés lors d’une réunion publique ouverte à tous mercredi 26 février 2025 à 19h à Tinténiac (Ille-et-Donac)

Le dossier complet du PLUi est mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes ainsi que dans les Mairies et sur <https://urbanisme.bretagneromantique.fr/> et <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Informations pratiques :

Réunion publique PLUi Bretagne romantique

Mercredi 26 février 2025

De 19h à 21h

Espace Ile et Donac

Rue de Saint-Miriel

Une image contenant cercle, art

Description générée automatiquement 35190 TINTENIAC

Entrée libre – Ouvert à tous